



CR REUNION DE QUARTIER BOIS D'ARDEAU DU 6 DECEMBRE 2014

Habitants présents : Mme Coursin, Mr Dettmann (référént habitant), Mr Dufour (référént habitant), Mr Verrier, Mr Bourget

Elus présents : Mme Renault (référént élu), Mme Huzé (référént élu), Mr Audonneau, Mr Carlotti

L'objectif des réunions de quartier est d'être en lien direct avec les habitants, d'échanger sur les problématiques du hameau, de réfléchir à la mise en place d'animations, de faire participer le hameau à la vie de la commune.

Suite à la 1ère réunion de quartier le 7 juin dernier, un certain nombre de problématiques a été soulevé. Des éléments de réponse sont donc apportés :

- Le bruit engendré par l'autoroute :

Réponse de la mairie : La Commission environnement suggère un regroupement en association avec les habitants de Bajolet qui permettrait de mener des actions contre Cofiroute.

Question des habitants : Une étude de bruit a déjà été menée. L'angle d'attaque peut être l'étude de l'air (particules fines). Mr Verrier met son dossier à disposition de la Municipalité. La solution consistant à planter des arbres n'est a priori pas admise (entretien et gêne pour l'autoroute). Il manque environ 15 m de merlon à l'emplacement de l'ancienne station service. Peut-être peut-on envisager l'achat du terrain pour créer un espace tampon avec des plantations.

- Le manque de lien dans le hameau :

Réponse de la mairie : La municipalité met à disposition du matériel (barnums, tables,...) pour la fête des voisins.

- Constructions dans le hameau et écoulement d'eau :

Réponse de la mairie : L'adjoint aux travaux est venu sur place. Une bouche d'écoulement a été installée.

Question des habitants : Une nouvelle construction est en cours impasse Ste Catherine. Une nuisance supplémentaire est à craindre par le bétonnage.

Réponse de la mairie : Pour les nouvelles constructions, l'eau doit rester sur la parcelle. Mme Renault se renseignera et informera Mr Dufour si un permis de construire est déposé. Mme Langlet Odienne, adjointe à l'urbanisme prendra contact avec Mr Dufour.

- La présence d'un nid dans un lampadaire :

Réponse de la mairie : Le nid a été retiré. Ne pas hésiter à signaler un nouveau nid.

- Présence de nids de poule sur la voirie :

Réponse de la mairie : Les nids de poule ont été rebouchés.

- L'extinction de l'éclairage durant la nuit :

Réponse de la mairie : Un test est en cours rue du Docteur Babin dans le bourg. Un décalage des horaires d'extinction est à l'étude pour le week-end.

- Le champ où sont entreposés des troncs d'arbres :

Question des habitants : Une différence de niveau s'est créée sur le bas côté. Une habitante a cassé une roue de véhicule. Mr Verrier suggère de demander de faire prendre en charge les travaux par le propriétaire. Ne peut-on demander à déplacer les troncs ?

Réponse de la mairie : Ce point est à étudier.

- La vitesse excessive dans la ligne droite :

Question des habitants : Des camions d'ECT roulent vite. Ils semblent rejoindre la carrière par l'arrière.

Réponse de la mairie : Il est important de faire remonter en Mairie les numéros des plaques des contrevenants avec les horaires de passages. Ils seront transmis à la gendarmerie et à ECT (qui peut leur interdire le site). Un nouvel arrêté préfectoral n'oblige plus les camions à prendre l'autoroute. Toutefois, ECT n'a pas communiqué sur ce point et a laissé en place les affichages demandant de prendre l'autoroute. Pierre Audonneau ne connaît pas d'autre accès à la carrière. Il en parlera au Maire d'Angervilliers.

Question des habitants : Quelle solution pour ralentir ? radar pédagogique, petits ralentisseurs, demander aux gendarmes d'être présents.

Réponse de la mairie : Le radar pédagogique a une fonction de comptage de la circulation. Il peut être mis en place dans cet objectif. La présence de la gendarmerie sera demandée mais il faut être conscient que seulement 7% du temps est affecté à la police de la route.

Autres points abordés :

- Elagage des haies privatives :

Question des habitants : Présence d'une haie privative qui a été élaguée, mais pas suffisamment pour permettre le passage.

Réponse de la mairie : Une information sur l'élagage a été faite par la municipalité. Ne pas hésiter à signaler en Mairie les haies qui ne sont pas taillées. Un courrier de l'adjoint à l'urbanisme est alors envoyé. Dans le cas présent, un contact direct peut être pris.

- ADSL :

Question des habitants : Où en est-on ?

Réponse de la mairie : Pierre Audonneau indique que le passage à la fibre optique a été voté à l'unanimité (pour mémoire, 2 communes s'y étaient opposées il y a environ 2 ans). Les travaux pour amener la fibre jusqu'aux répartiteurs vont débuter dans 18 mois (juin 2016), ce qui permettra d'avoir 3 à 5 Mo partout. En théorie, 20 % du coût reste à la charge de la commune.

- Poulailier et terrain de cross :

Question des habitants : Demande d'informations pour le poulailier et signalement de nuisances sonores pour le terrain de cross.

Réponse de la mairie : Aucun problème de mouches n'a été signalé récemment. Le terrain de cross est privé.

- Présence de sable sur la chaussée :

Question des habitants : Du sable est signalé face au n°17 rue de la Butte provenant du trottoir. Il se dirige vers les égouts. Quelle solution pour éviter que cela s'écoule sur la route ?

- Présence de dépôts sauvages route neuve :

Réponse de la mairie : Ce point sera signalé aux services techniques. Il ne faut pas hésiter à prendre les numéros des plaques d'immatriculation (si possible) et les communiquer à la mairie qui pourra

intervenir.

- Défrichage du « petit triangle » :

Question des habitants : Défricher sur 4 à 5 m de profondeur. Les branches dans le virage gênent la visibilité. Par ailleurs, ce carrefour est très dangereux : ne peut-on mettre un 2^{ème} stop ? faire un « tourne à gauche » sur la départementale ?

- Zone de dépôt des poubelles :

Question des habitants : Des débris de verre sont constatés. Possibilité d'une surface en ciment ?

Demande est faite pour que la réunion de quartier se déroule au rez-de-chaussée de la Mairie pour permettre aux personnes handicapées d'y assister.

Rappel de la date de la prochaine Commission environnement (commission ouverte) le jeudi 11 décembre en Mairie.